



## RAPPORT DE SYNTHÈSE

-----

**FINANCES – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION**

Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral accompagné de la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 47 861 745,31 €.

Soit en section d'investissement :	16 409 282,63 €
Soit en section de fonctionnement :	31 452 462,68 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec pour cette section des opérations-chapitres.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2021 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos, en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires et également les dépenses d'investissement déjà votées le 15 décembre 2021 avant adoption du budget primitif.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2022 est de : 5 910 400 €.

Le document remis contient également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 6574. Ce document fixe conformément à l'article L2311-7 les bénéficiaires desdites subventions. Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir :

- adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022.

(Le budget principal est intégré au document « budget primitif 2022 ». Il est également consultable à la D.G.S. **du xx au xx avril 2022** pendant les heures d'ouverture de la mairie avec l'état des dépenses engagées sur la base de l'autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2022 accordée le 15 décembre 2021).

[BUDGET PRIMITIF 2022](#)  
[Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT](#)

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la Régie des Transports.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 09 mars 2022, le budget primitif 2022 affiche une gestion prudente et raisonnable, mais néanmoins volontariste.

Dans cette perspective, les orientations données au budget 2022 sont :

- Un cadrage indispensable des dépenses de fonctionnement et une estimation prudente des ressources, avec le maintien des taux d'imposition communaux,
- Un programme d'investissement ambitieux avec des équipements structurants et nécessaires, et un recours à l'emprunt raisonnable.

[Le budget principal 2022](#)

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts... et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à 47 861 745,31 €.

L'équilibre budgétaire est retracé dans le tableau suivant :

**L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2022 :**  
Propositions nouvelles 2022 et restes à réaliser 2021

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
Résultat reporté 2021 5 154 899,68 €	Reste à réaliser 66 626,45 €
Atténuations de charges 250 000 €	Charges à caractère général 5 870 866,23 €
Produits services/domaine et autres 2 556 902 €	Charges de personnel 13 859 900 €
Impôts et taxes 19 248 748 €	Reversement d'impôt à la Métropole et à l'Etat 2 318 878 €
Dotations et participations 4 064 672 €	Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 912 391 €
Autres produits et produits exceptionnels 80 640,00 €	Charges financières 310 000 €
Op d'ordre (tx régie étal charges) 96 601 €	Charges exceptionnelles 106 800 €
<b>DONT RECETTES REELLES</b> 26 200 962,00 €	Opérations d'ordre (amortissement provisions) 2 007 001 €
	Virement prévisionnel à la section d'investissement 4 000 000 €
	<b>DONT DEPENSES REELLES</b> 25 445 461,68 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> 31 452 462,68 €	

INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses
Restes à réaliser 4 345 451,36 €	Résultat reporté 2021 besoin de financement 2 898 807,67 €
Affectation du résultat 2021 exécute capitalisé 1 107 110,27 €	Restes à réaliser 2 553 753,96 €
Subventions nouvelles 440 190 €	Dépenses d'équipement 8 063 120 €
Emprunt nouveau 2 000 000 €	
Cessions 420 000,00 €	
Dotations FCTVA Taxe aménagement 1 118 530 €	
Opérations patrimoniales 971 000 €	Remboursement de la dette 1 826 000 €
Opérations d'ordre (amortissement provisions) 2 007 001 €	Opérations patrimoniales 971 000 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 4 000 000 €	Op d'ordre (tx régie étal charges) 96 601 €
<b>DONT RECETTES REELLES</b> 8 324 171,36 €	<b>DONT DEPENSES REELLES</b> 12 442 873,96 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> 16 409 282,63 €	

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : répondre au mieux aux préoccupations et aux besoins de la population eysinaise**

Le budget de fonctionnement fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également des mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

Construit, comme à l'accoutumée, de manière prudente, il intègre les résultats définitifs de l'année 2021 arrêtés à 5 154 899,68 €.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 31 452 462,68 €**

Soit en volume 9,37 % par rapport au BP 2021 (3,99 % pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1-Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté : 5 154 899,68 €

Ce chapitre, exécuté en mouvements d'ordre, enregistre l'affectation du résultat de l'année 2021 après avoir couvert, en premier lieu, le besoin de financement de la section d'investissement 2021.

2 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 250 000 €

Ces remboursements émanent de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents de service des agents de la Ville. Se rajoute, également, la participation prévisionnelle de la ville du Haillan pour sa quote-part du déficit social de la piscine intercommunale du Pinsan.

3 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 556 902 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les services périscolaires (accueils, centre de loisirs...) la piscine, le théâtre, ou de l'école de musique. Ce type de produits a été estimé en tenant compte de la reprise des activités sur une année complète.

Ce chapitre enregistre également, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 922 967 € alors que l'attribution versée par la Ville à ce titre est de 758 310 € soit un solde positif de 164 657 € (inclus dans l'attribution de compensation au chapitre dépenses 014).

Une augmentation de 55 000 € est prévue au budget dans le cadre d'un futur avenant avec Bordeaux Métropole, suite au transfert sur les services municipaux de la charge de l'entretien des espaces verts de la ligne D du Tram de Cantinolle à l'avenue de l'Hippodrome. Cette recette équilibre la dépense complémentaire du même montant qui figure au chapitre 011.

4 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 19 248 748 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. Pour ce qui concerne la fiscalité directe locale, celle-ci intègre la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le coefficient correcteur définitif chargé de garantir la compensation des recettes a été notifié à la commune en janvier 2022, et est fixé à 1,227739.

Elle intègre également la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	21,06%
Foncier bâti :	46,00% (taux communal 28,54% + taux départemental 17,46%)
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations. Bien que très élevée en 2021, cette dernière a été estimée avec la plus grande prudence pour tenir compte de la fluctuation prévisible du marché de l'immobilier.

#### 5 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 064 672 €

Ce chapitre enregistre une baisse de recettes, qui concerne notamment les dotations de l'Etat, et les produits relatifs aux services scolaires.

Les premières concernent la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine (DSU), constituant la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui devraient subir encore cette année une diminution de plus de 60 000 euros.

Les recettes issues des contrats avec la CAF enregistrent également une forte baisse, suite à la réévaluation des actions prises en compte ainsi qu'à une retenue pour un trop perçu de 90 000 € sur exercices antérieurs.

De plus suite aux changements de rythmes scolaires, la commune ne percevra plus le fonds de soutien pour les TAP, dont le solde s'est élevé en 2021 à plus de 68 000 euros.

Enfin, ce chapitre n'enregistre plus les compensations relatives à la taxe d'habitation, celle-ci étant supprimée depuis 2021.

#### 6 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 60 340 € et 20 300 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...), la redevance due par le délégataire gestionnaire du cinéma Jean Renoir et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature très aléatoires.

### **⇒ Dépenses de fonctionnement : 31 452 462,68 €**

Soit en volume 9,37 % par rapport au BP 2021 (+5,24 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

#### 1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 935 422,68 € avec les restes à réaliser 2021 pour 64 556,45 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et aux cotisations d'assurance. Ce type de charges doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges.

Ce chapitre intègre cette année une forte augmentation liée aux coûts de l'électricité et du chauffage, avec une enveloppe supplémentaire d'environ 200 000 euros. Il enregistre également les 55 000 € supplémentaires pour l'entretien des espaces verts de la ligne D du Tram de Cantinolle à l'avenue de l'Hippodrome, qui seront compensés en recette par Bordeaux Métropole. Concernant les moyens alloués aux services, il est envisagé la reprise complète des activités, à un niveau comparable à celui de 2019 avant la crise sanitaire.

#### 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 13 859 900 €

Il prévoit une progression de 7,38 % qui s'explique par différents facteurs :

- la décision de revaloriser le régime indemnitaire des agents territoriaux afin de positionner la Ville d'Eysines sur le niveau des régimes indemnitaires alloués par les communes environnantes,
- le recrutement de nouveaux agents (augmentation du nombre de policiers municipaux, professionnels de l'archivage, accompagnement administratif et numérique des administrés),
- la modification des échelles de rémunération de la catégorie C, catégorie qui représente 84% des effectifs communaux,
- la revalorisation du SMIC et du minimum garanti depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- le relèvement du minimum de traitement de cette même date,

- la suspension du jour de carence pour congé maladie Covid19,
- le versement de l'indemnité inflation,
- le renforcement des quotas d'encadrement dans les secteurs de l'animation,
- le réexamen de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG,
- et une provision pour la revalorisation prévisionnelle de la valeur du point d'indice telle qu'annoncée en mars.

### 3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 318 878 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Soit :	. suppression de la taxe professionnelle :	1 264 314€
	. transfert compétences aire d'accueil des gens du voyage / délégation gaz / délégation ERDF / politique de la ville :	56 681€
	. transfert compétences balayage, espaces verts, mobilier urbain :	758 310€
	. transfert compétences espaces dédiés à tout mode de déplacement :	26 019€

Total : 2 058 423 € en fonctionnement et 48 901 € en investissement.

Pour 2022, il est prévu la somme de 2 000 € supplémentaires en fonctionnement par rapport aux années précédentes (2 056 423 €), afin de tenir compte du projet de Bordeaux Métropole de mise en place d'un mécanisme de solidarité métropolitaine et communale pour faciliter l'entrée dans la mutualisation de certaines communes.

De même, la Ville a provisionné une somme de 260 455 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

### 4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 913 461 € avec les restes à réaliser 2021 pour 1 070 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 327 291 €, au Centre Social pour 380 000 €, au CCAS pour 1 843 500 €. Pour ces établissements, les montants de subventions accordées en 2021 sont maintenus pour cette année après une forte augmentation en 2020, reconduite en 2021.

Ce chapitre provisionne également l'enveloppe des indemnités allouées aux élus. Le montant de ces dernières est calculé en fonction de la réglementation.

### 5 - Chapitre 66 - Charges financières : 310 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors intérêts courus non échus – ICNE – diminuent de 15,07% par rapport à 2021.

### 6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 107 800 € avec les restes à réaliser 2021 pour 1 000 €

Des subventions versées aux associations et affectées à un objet particulier sont prévues sur ce poste pour la « carte culture-sport », les actions menées avec la Croix Rouge, l'association Familiale Laïque pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens ainsi que 2 autres associations devant agir sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement. Cette année, la somme de 6 850 € a été prévu en cas de nécessité de rembourser des subventions perçues sur les années 2020 et 2021 mais dont les actions n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire.

Une subvention de 3000 € versée à la Croix Rouge, autorisée par le Conseil Municipal le 09 mars 2022, témoigne modestement du soutien humanitaire de la Ville d'Eysines au peuple Ukrainien.

⇒ Globalement, l'autofinancement prévisionnel est de : 5 910 400 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour financer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 4 000 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et les provisions (1 973 901 €) nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 96 601 €.

Les provisions comprennent une somme de 805 000 € afin de couvrir la demande indemnitaire pré-contentieuse de la part d'un pétitionnaire s'étant vu refuser sa demande de permis de construire.

***SECTION D'INVESTISSEMENT: rénover le patrimoine existant et doter la commune de nouveaux équipements structurants et utiles***

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 16 409 282,63 €.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

**⇒ Dépenses d'investissement : 16 409 282,63 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 8 063 120 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 2 553 753,96 € de dépenses à solder engagées sur 2021. Ces dépenses correspondent aux crédits ouverts aux chapitres 20 – 204 – 21 – 23 et aux chapitres – opérations spécifiques – votées comme telles. L'attribution de compensation de 48 901 € à verser à Bordeaux Métropole est incluse au chapitre 204. Parmi les secteurs les plus significatifs, la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

Education – Animation – Jeunesse	511 259 €
----------------------------------	-----------

Lancement des études pour la création d'un nouveau groupe scolaire  
Acquisition de mobilier, matériels et jeux pour les écoles maternelles, élémentaires et les accueils périscolaires  
Dotations complémentaires en numérique des écoles élémentaires  
Dotations en matériel des restaurants scolaires et de la cuisine centrale  
Réfection de l'enrobé de la cour de l'école maternelle Claverie  
Remplacement de la clôture de l'école maternelle La Forêt  
Mise aux normes électriques de la tisannerie à l'école maternelle Migron  
Pose de films et de stores intérieurs dans les écoles maternelles et élémentaires  
Installation d'un portail à l'école élémentaire Claverie  
Réfection et mise aux normes sécurité à l'école élémentaire Migron  
Création d'un sas à la cuisine centrale

Sport – Vie associative	1 140 660 €
-------------------------	-------------

Restructuration des locaux du Pinsan en espace de loisirs sportifs et étude globale sur l'aménagement du site  
Acquisition de matériels, mobiliers pour les manifestations  
Achat de matériel pour les équipements sportifs  
Travaux de rénovation des poutres et poteaux bois, chenaux au COSEC  
Remplacement des tôles du skate park du Pinsan  
Réfection du terrain d'honneur du Pinsan  
Aménagement de vestiaires et tribune de football au Pinsan

Solidarités – Petite Enfance – Aînés – Handicap	40 905 €
---	----------

Acquisitions de mobiliers, jeux et matériels pour toutes les structures d'accueil  
Achat et pose d'une structure de jeux extérieurs pour la crèche du Bourg  
Renouvellement de matériel informatique pour les services

Culture – Citoyenneté	1 513 350 €
-----------------------	-------------

Fin des travaux de réhabilitation du Bourdieu de Ferron en espaces de loisirs et culturels, et acquisition de mobilier et d'équipement complémentaire  
Réorganisation de l'accueil du centre d'art du Château Lescombes  
Renouvellement de matériel pour le Théâtre Jean Vilar  
Acquisition de mobilier pour la médiathèque  
Création de drains à l'extérieur de la salle du Vigean  
Projets retenus dans le cadre du budget participatif pour 100 000 €

Aménagement urbain – Patrimoine	1 942 577 €
---------------------------------	-------------

Fin des travaux de création d'un réseau de chaleur rue Gabriel Moussa et aménagement paysager du parking rue Jean Zay  
Acquisitions de parcelles foncières  
Travaux de revêtements de chemins, de clôtures et de trottoirs communaux  
Acquisition et mise en conformité du mobilier urbain  
Enfouissement de réseaux d'éclairage public  
Rénovation et amélioration énergétique de l'éclairage public  
Achat de nouvelles illuminations de Noël

Services Techniques – Cadre de vie	2 268 468 €
------------------------------------	-------------

Restructuration et agrandissement du centre technique municipal  
Acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour les services municipaux à l'hôtel de ville et au centre technique municipal  
Achat de mobiliers pour les services municipaux à l'hôtel de ville et au centre technique municipal  
Création d'un local vélo fermé à l'hôtel de ville  
Acquisition de matériels techniques et outillages  
Réalisation d'allées piétonnes au cimetière du Bois Gramond  
Fourniture et pose de cavurnes au cimetière du Bois Gramond  
Acquisitions de plaques signalétiques pour le cimetière du Bourg  
Renouvellement des défibrillateurs pour les bâtiments communaux  
Plantations d'arbres et poursuite des plantations sur les opérations de voirie portées par Bordeaux Métropole

Développement économique	500 000 €
--------------------------	-----------

Aménagement d'un espace d'accueil dans le bourg  
Création d'une halle commerçante au bourg

Ressources humaines – Communication - Finances	97 000 €
---	----------

Acquisition d'un nouveau site internet  
Renouvellement de mobiliers  
Evolution du logiciel informatique pour mise en place de la nouvelle nomenclature comptable

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget, toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 1 826 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles affiche un taux de 8,15 %.



⇒ **Recettes d'investissement : 16 409 282,63 €**

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 4 ressources propres en plus des recettes restant à réaliser de 2021 pour un montant de 4 345 451,36 € et l'affectation d'une partie du résultat 2021 pour 1 107 110,27 €.

- le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 1 118 530 € (chapitre 10),
- les subventions à percevoir cette année pour un total de 440 190 € (chapitre 13),
- l'emprunt prévisionnel pour 2 000 000 € (chapitre 16).

À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement net prévisionnel pour 5 910 400 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour 971 000 € (chapitre 041).

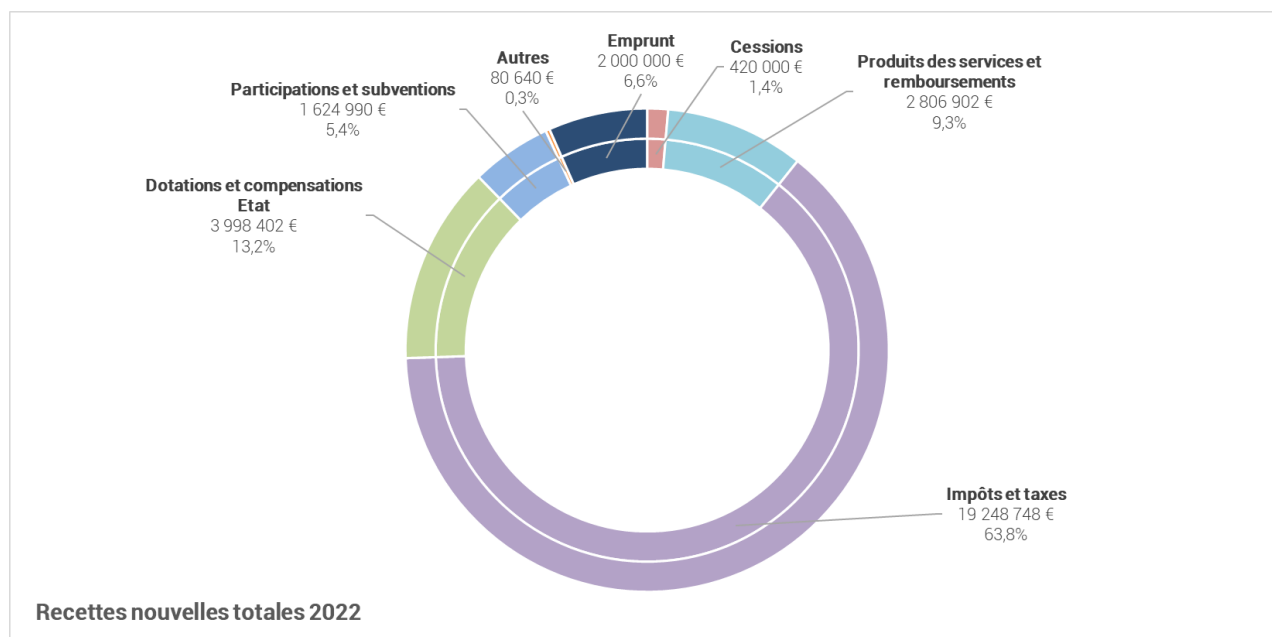
⇒ **LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Informations financières	Valeurs communales 2022	Moyennes nationales de la strate 2020 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 028,02 €	1 360 €
Produit des impositions directes/population	668,51 €	653 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 058,54 €	1 487 €
Dépenses d'équipement brut/population	428,93 €	320 €
Encours de dette/population	471,05 €	1 011 €
DGF/population	96,84 €	202 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,47 %	60,69 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	104,09 %	97,98 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40,52 %	21,52 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44,50 %	67,99 %

\* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2020 – collectivités-locales.gouv.fr

⇒ **LES RECETTES RÉELLES NOUVELLES TOTALES DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Les recettes réelles nouvelles estimées proviennent de :



⇒ **LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale (hors remboursement de dette et mouvements d'ordre).

Pour 2022, celle-ci est la suivante :

